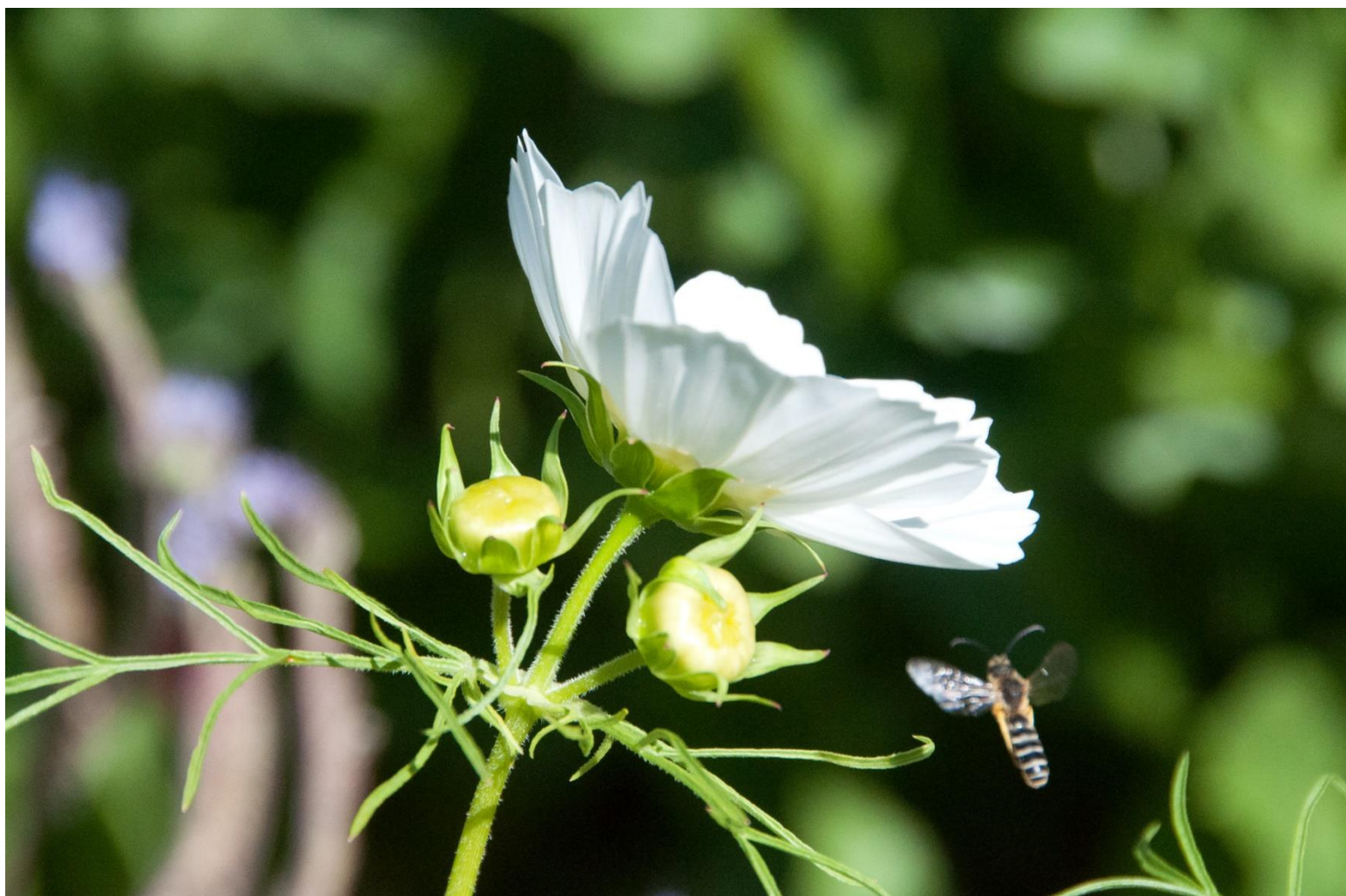




ÉDITO

Bossonnens, petite bourgade à vocation essentiellement agricole, comptant 184 habitants en 1811, est devenue au fil des années le grand village que nous connaissons aujourd'hui.

La population n'a cessé d'évoluer. Ainsi en 1900, il y avait 313 résidents, puis en 1950, le nombre d'habitants a atteint 405.

Le développement démographique proprement dit a démarré dans les années 1970. Les édiles d'alors ont entrepris de construire l'un après l'autre les immeubles du quartier Biolley, afin d'éviter un exode de la jeunesse, mais également d'attirer les citadins en quête d'une vie plus paisible à la campagne.

Cela s'est poursuivi avec la construction du complexe de Biolley-Centre et du quartier de villas proche, avec pour corollaire le déplacement du magasin Cottet, devenu un supermarché à taille villageoise, de l'office de poste et notamment l'ouverture du tea-room. 738 âmes vivaient dans la commune en 1990.

LUCIEN MOGNETTI



Est venue ensuite la construction des quartiers de villas, d'abord Reynet-Réjuet, puis celui des Clos, suivi par le Cârô et aujourd'hui celui de Pra-Jean. En 2010, la commune dénombrait 1358 habitants et aujourd'hui il y en a 1500.

La qualité de vie, les commerces locaux, ainsi que la proximité des régions urbaines telles que Bulle, Vevey ou Lausanne, leur accessibilité grâce au réseau de transports publics, bus et train, la situation géographique de Bossonnens, sans oublier que la commune possède, encore aujourd'hui, son propre cercle scolaire, ont été sans aucun doute les moteurs de l'essor que notre village connaît à ce jour.

Dans cette édition, quelques informations vous sont données au sujet de l'aménagement du territoire et des constructions. Bonne lecture !



À LA DÉCOUVERTE DE MÉTIERS MÉCONNUS...

« Qu'est-ce que tu aimerais faire plus tard ? » Voilà une question à laquelle nous avons tous et toutes été un jour ou l'autre confrontés. Pour une grande partie d'entre nous, la réponse à cette question était d'ailleurs peu évidente. C'est pourquoi j'ai décidé d'écrire une série d'articles sur des métiers méconnus pour, peut-être, aider les plus jeunes d'entre vous qui n'ont pas encore fait de choix, à enfin se décider.

Pour ce premier article, j'ai rencontré Laurie Robadey qui est âgée de dix-huit ans. Après avoir fait toute sa scolarité obligatoire à Bossonnens et ensuite à Châtel-St-Denis, elle s'est rendue à Fribourg où elle suit une formation d'art appliqué dans une école nommée **eikon**.



Peux-tu présenter ta formation en quelques mots ?

« Bien sûr. La formation que je suis dure au minimum trois ans et au maximum quatre ans. La quatrième année n'étant pas une année scolaire à proprement dire. Comme elle consiste uniquement à faire des stages et à acquérir de l'expérience, elle n'est pas obligatoire. En ce qui concerne les matières enseignées à l'école, on étudie tout ce qui est dans le domaine du graphisme.

NINA SAGER



On aborde le sujet de la communication où on va par exemple faire des affiches publicitaires, des *flyers*, des maquettes de sites web ou encore des magazines. Mais on s'exerce également à la photographie, la vidéographie et la 3D. Et à la fin de ces quelques années, on reçoit un CFC d'*interactive media designer*. »



Peux-tu en tirer des points positifs et négatifs ?

« J'adore ce que je fais car je peux sans cesse créer des choses. La créativité n'a pas de limite et j'apprécie fortement cet aspect de mon métier. J'apprends donc tous les jours des nouvelles techniques et, comme ma profession dépend des demandes des clients, je dois aussi constamment m'adapter à leurs envies et idées. Cela rend mon travail très varié et intéressant. Par contre, une facette du métier qui est un peu plus dure à accepter est le fait que beaucoup de personnes ne prennent pas le milieu artistique au sérieux. Pour eux, l'art c'est quelque chose de simple et accessible à tous et à toutes. Ils ne comprennent pas qu'il y a de nombreuses heures de réflexion, de recherches et d'acharnement derrière chaque travail. »

Comment vois-tu ton futur ?

« J'espère sincèrement trouver un poste stable dans le domaine de l'art mais il y a énormément de concurrence, alors rien n'est certain. Il faut regarder la réalité en face, tous les êtres humains peuvent créer, s'acheter du bon matériel et installer des applications pour améliorer la qualité de leurs œuvres. »

Finalement, pourquoi as-tu choisi cette voie ?

« J'ai toujours aimé être créative. Quand j'étais petite, j'aimais dessiner, bricoler, faire quelque chose de mes mains. C'était donc comme une évidence de me diriger dans un domaine artistique. »



Envie de patiner ?

Rejoins le Club de Patinage de la Gruyère !



2 leçons test offertes

Toutes les informations sur www.cpgr.ch



GRANGES

DATES

Lundi 14 septembre
Lundi 28 septembre
Lundi 12 octobre
Lundi 9 novembre
Lundi 23 novembre
Lundi 7 décembre
Lundi 4 janvier
Lundi 18 janvier
Lundi 1 février

HORAIRES

15h30-18h30

LIEUX

Salle communale

PLUS D'INFOS

Retrouvez tous les détails sur notre site
www.animation-veveyse.ch

BOSSONNENS

DATES

Jeudi 10 septembre
Jeudi 24 septembre
Jeudi 8 octobre
Jeudi 5 novembre
Jeudi 19 novembre
Jeudi 3 décembre
Jeudi 17 décembre
Jeudi 14 janvier
Jeudi 28 janvier

HORAIRES

15h30-18h30

LIEUX

Local Bosson'ensemble

PLUS D'INFOS

Retrouvez tous les détails sur notre site
www.animation-veveyse.ch



ACCUEILS BASSE-VEVEYSE

**Septembre –Janvier
2020-2021**



REMAUFENS

DATES

Lundi 7 septembre
Lundi 21 septembre
Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre
Lundi 16 novembre
Lundi 30 novembre
Lundi 14 décembre
Lundi 11 janvier
Lundi 25 janvier
Lundi 8 février

HORAIRES

15h15-18h15

LIEUX

Salle ACM de l'école et salle de gym

PLUS D'INFOS

Retrouvez tous les détails sur notre site
www.animation-veveyse.ch

ATTALENS

DATES

Jeudi 17 septembre
Jeudi 1 octobre
Jeudi 15 octobre
Jeudi 12 novembre
Jeudi 26 novembre
Jeudi 10 décembre
Jeudi 7 janvier
Jeudi 21 janvier
Jeudi 4 février

HORAIRES

15h15-18h15

LIEUX

Aux anciens ateliers de couture

PLUS D'INFOS

Retrouvez tous les détails sur notre site
www.animation-veveyse.ch

ACCUEIL LIBRE

Les accueils de l'Animation Jeunesse de la Veveyse sont des lieux de rencontre et de loisirs fonctionnant selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par un.e animateur.trice socioculturelle au minimum
 - Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités

POUR QUI?

Les jeunes à partir de la 7H et jusqu'à 18 ans

AJV

Plus d'infos sur l'Animation Jeunesse de la Veveyse au 079/409.87.57

www.animation-veveyse.ch

@AnimationJeunesseVeveyse

@animationjeunesseveveyse



ASSEMBLÉE COMMUNALE

La session de printemps traditionnellement destinée à l'approbation des comptes de l'année écoulée se tient généralement plus tôt dans l'année. Mais, crise sanitaire oblige, l'Assemblée a été organisée le 29 juin 2020 à la salle polyvalente du bâtiment scolaire, dans le respect des normes relatives à la distanciation, à l'hygiène et à la traçabilité des participants.

La séance a été ouverte par M^{me} Menoud, notre syndique, à 20 h 05, avec tout d'abord la nomination des scrutateurs, MM. Bernard Bochud et Sébastien Piller, dénombant 33 personnes habilitées à voter. Elle remercia toutes les personnes ayant spontanément offert leurs services afin de venir en aide aux personnes âgées ou nécessiteuses, un groupe de jeunes pour faire leurs courses et le personnel de la voirie pour la récolte des sacs de déchets à domicile. Ses remerciements iront également à l'ensemble du personnel communal et aux membres du Conseil pour leur investissement durant cette période si particulière.

M^{me} Menoud informa de l'existence de l'application *Swiss-Covid*, permettant la traçabilité des personnes et encouragea le téléchargement de celle-ci. Une minute de silence fut ensuite demandée en mémoire des citoyennes et citoyens défunts.



Au point n° 1 de l'ordre du jour, le procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2019, qui était disponible au bureau communal et sur le site Internet. Sa lecture n'ayant pas été demandée, il fut approuvé à l'unanimité.

Le 2^{ème} point était consacré aux comptes de l'année écoulée, en commençant par le fonctionnement. Ceux-ci sont équilibrés et ont permis des amortissements supplémentaires, de même qu'une provision en faveur de la caisse de pension de l'État. Le Conseil communal, conscient du taux d'imposition élevé, a tout mis en œuvre pour respecter le budget, mais les dépenses imprévues et urgentes sont inévitables.

LUCIEN MOGNETTI

Deux citoyens ont posé deux questions d'intérêt général, auxquelles le Conseil communal a décidé de répondre lors de cette séance. Elles concernaient l'attribution à la réserve « épuration » et ont fait l'objet d'explications détaillées, relatées de manière exhaustive dans le procès-verbal intégral en ligne sur Internet et à disposition auprès de l'administration. En finalité, le montant en réserve, avec celui relatif aux comptes 2019 après approbation, s'élève aujourd'hui Fr. 1'019'000.00 en chiffres ronds.

M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances présenta ensuite les comptes proprement dits, approuvés par l'exécutif, audités par la fiduciaire Marc Gobet SA, organe de révision et présentés à la Commission financière. Il précisa que le Conseil poursuit sa politique de gestion stricte des finances et releva que les charges ont été bien maîtrisées malgré quelques imprévus. Après amortissements supplémentaires et provision comme susmentionné, soit un montant de Fr. 82'660.00, l'exercice 2019 dégage un bénéfice de Fr. 12'539.86 alors qu'une perte de Fr. 79'241.85 était budgétisée. Les charges se sont élevées à Fr. 6'514'704.35 et les produits à Fr. 6'527'244.21.

Concernant les comptes d'investissement, les charges se sont élevées à Fr. 523'257.40, contre Fr. 124'184.00 pour les produits. Cela n'a suscité aucune question du législatif. M. Fischetti donna lecture du bilan, présentant une fortune nette de Fr. 2'533'757.68.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier, donna ensuite lecture du rapport de l'organe de révision, effectuée pour la première fois par la fiduciaire Marc Gobet SA. Vint ensuite le rapport de la Commission financière, par la voix de M. Daniel Borno, son président, lequel a relevé que l'entretien et la rénovation des installations d'eau potable a nécessité l'utilisation de la réserve à disposition. Le Conseil est conscient du problème, une étude est en cours afin de trouver une solution. M. Borno releva encore le résultat des amortissements obligatoires, de même que la bonne gestion des comptes et le suivi des débiteurs. Il recommanda l'approbation des comptes et remercia le Conseil communal pour le travail effectué, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec la Commission financière. Mis en votation les comptes de fonctionnement ont été approuvés par 22 voix, sans avis contraire et 4 abstentions et ceux d'investissement par 19 voix, sans avis contraire et 4 abstentions.

Au point 3 de l'ordre du jour, la révision totale des statuts du RSSV (Réseau Santé et Social de la Veveyse), objet présenté par M^{me} Béatrice Furter, en charge du dossier. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les prestations médico-sociales, les homes veveysans, Châtelet et Saint-Joseph, sont intégrés au réseau. Après présentation, l'objet a été mis en votation et la révision a été acceptée par 31 oui et 2 abstentions.



Le point n° 4 concernait le remplacement de M^{me} Amandine Pinard à la Commission des naturalisations, où elle siégeait depuis 2016, en raison d'un départ à l'étranger, et que M^{me} Menoud remercia pour tout le travail effectué. Le Conseil communal proposa ensuite la candidature de M. Sébastien Piller ; il n'y eût aucune autre proposition de l'assemblée, M. Piller fut élu à l'unanimité des voix et félicité pour sa nomination.

Le chapitre des divers fit l'objet du point n° 5 avec, en substance :

- présentation du nouveau columbarium aménagé au cimetière paroissial à Attalens,
- information que le canapé forestier, dans la forêt de l'ancien château, a été vandalisé et détruit, une plainte pénale a été introduite,
- révision du Règlement communal de l'eau potable, datant de 1982,
- procédure d'appel d'offres concernant le projet de traversée de localité « Valtraloc », relative à l'octroi d'un nouveau mandat

d'ingénieurs, une séance d'information à la population est prévue en temps utile,

- recours à la PostCom et positionnement du Conseil communal en vue d'une conciliation relative à l'avenir du bureau de poste ; le maximum sera fait au moins pour obtenir une agence postale plutôt qu'un service à domicile,
- encouragement de la syndique à faire appel aux commerces locaux durant la période de crise sanitaire.

M^{me} Béatrice Furter, conseillère communale depuis 2011, cessera son activité au 30 juin pour raisons professionnelles. Un hommage lui fut rendu, ainsi que les sincères remerciements pour son engagement durant les années consacrées à sa fonction.

La soirée se termina avec les interventions de l'assemblée, relatées en détail dans le procès-verbal complet qui est à disposition sur le site Internet communal www.bossonnens.ch et auprès de l'administration communale.

BÉATRICE FURTER

La famille Furter a emménagé à Bossonnens à la fin de l'année 2004, venant de Morges et s'est installée dans le quartier de Reynet en plein développement.

Béatrice a intégré le Conseil communal lors du renouvellement des autorités en 2011, a été assermentée en avril et présentée à l'Assemblée communale lors des assises de juin de la même année.

Elle a hérité du dicastère laissé libre par Rose-Marie Cottet, soit celui des Affaires sociales, de la Santé, du Cimetière et du Culte.

Béatrice a été membre de la Commission sociale de la Basse-
Veveyse, ainsi que déléguée au Réseau Santé et Social de la
Veveyse – RSSV, dont elle a ensuite assumé la présidence du
Comité de Direction jusqu'au 30 juin 2020, date à laquelle elle a

LUCIEN MOGNETTI



également quitté le Conseil communal. Travaillant auprès de Migros Vaud, Béatrice a entrepris une formation complémentaire, ce qui ne lui laisse guère de temps pour concilier vie politique et vie professionnelle, motivant ainsi son départ.

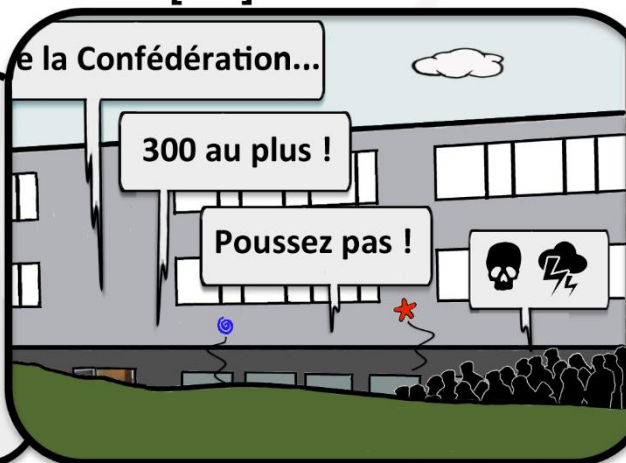
Chère Béatrice, nous tenons à te remercier sincèrement pour ton engagement au sein de l'exécutif de notre commune, durant la décennie lors de laquelle tu as œuvré pour le bien de la collectivité, tâche que tu as assumée avec rigueur, sérieux et amabilité.

Nos souhaits de plein succès dans ta formation, ainsi que pour la suite de ta carrière professionnelle, t'accompagnent.

Au revoir Béatrice, bonne continuation et merci pour tout.

[illegible]

**Assemblée
communale
à Bossonnens,
le 29 juin 2020**





COVID-19, covid-19 OU AUTRE GRAPHIE ?

Quel imbroglio pour orthographier cette maladie. Certes, la graphie importe peu au commun des mortels, ce n'est toutefois pas l'avis des typographes ou des lexicographes. Alors féminin ou masculin, avec une majuscule ou des capitales (et alors combien ?), avec ou sans trait d'union ?

L'appellation coronavirose, maladie à coronavirus, est utilisée en médecine vétérinaire depuis le siècle dernier pour décrire des affections dont souffrent chiens, chats et poules. Néanmoins, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) propose une autre appellation : dorénavant la maladie s'appelle COVID-19 (allocution liminaire du directeur général prononcée le 11 février dernier). L'OMS précise même qu'on « l'épelle ainsi : C-O-V-I-D tiret un neuf ». Dans ces propos, COVID-19 est défini comme l'acronyme anglais de « coronavirus disease 2019 » (maladie à coronavirus 2019). Le « D » renvoie donc à l'anglais *disease* tandis que le « 19 » signale le millésime de la découverte.

De ce côté de l'Atlantique, la maladie est le plus souvent désignée au masculin. Au Canada et dans d'autres régions francophones situées de l'autre côté de l'Atlantique, le féminin prévaut. Ce n'est guère la première fois que le genre diffère d'un rivage à l'autre de l'Atlantique. Ne dit-on pas au Canada : « arrestation de la gang des abris d'auto » et « Jules a perdu sa job ». Le féminin est toutefois préconisé par l'Académie française dans sa note du 7 mai 2020 puisque le noyau, *disease*, est un équivalent du nom français féminin maladie. Et d'expliquer, tout comme l'Office québécois de la langue française, que l'usage du masculin provient de la métonymie qui consiste à donner à la maladie le genre de l'agent pathogène. La métonymie, en l'occurrence la méprise entre la cause et l'effet, devient manifeste dans l'expression « cas de coronavirus ». Le féminin est repris par l'OMS elle-même (allocution liminaire du directeur général, 5 juin 2020), l'Organisation des Nations unies (ONU), par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et Unisanté. Prudent, *Le Robert* en ligne avance que covid est un nom masculin ou féminin. Les deux genres sont employés par la Radio télévision suisse francophone (RTS) et par certains journaux (*Le matin*, *La liberté*, *Le courrier*).

Quant aux capitales, leur nombre est très variable. À défaut de majuscule, covid est traité en nom commun notamment par l'Académie française, *Le Robert* en ligne et le journal anglais *The Economist*. On retrouve cette graphie au *Journal officiel de la République française* (loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, arrêté du 29 mai 2020). La graphie avec une majuscule initiale, Covid, est parfois utilisée et semble témoigner de la méprise entre virus et maladie, entre cause et conséquence. Reste la graphie où les cinq lettres figurent en capitales, COVID. C'est la graphie retenue par l'OMS où certains reconnaissent la maladie administrative bien connue, la « majusculite ». Les organismes internationaux majoritairement anglophones utilisent et vont continuer

HENRI ANDRÉ

d'utiliser la forme en capitales, de la même façon qu'ils écrivent toujours *AIDS* pour le sida et ceci en conformité avec la typographie anglaise. C'est aussi la graphie utilisée par l'OFSP et dans les textes légaux suisses (Ordonnance 2 COVID-19).

Demeure le trait d'union, improprement appelé tiret par l'OMS. Seule, l'Académie française semble en faire l'économie.

Les acronymes lexicalisés existent pourtant en français. Qui sait encore que « radar », un nom commun et fréquemment utilisé, est l'acronyme de l'anglais « *radio detection and ranging* » (détection et mesure de distances par ondes radioélectriques) ? Plus proche et davantage illustratif puisque c'est aussi une virose : le sida, nom commun répertorié dans de nombreux dictionnaires, acronyme de « *syndrome d'immunodéficience acquise* », maladie dont le vecteur est un autre virus, le VIH (virus de l'immunodéficience humaine). Pas plus que le sida ou une autre maladie comme la rougeole, la covid-19 ne mérite une majuscule. À noter que l'acronyme SIDA, écrit en capitales, demeure dans les publications médicales et techniques. Cela rappelle le 1^{er} dictionnaire de l'Académie française (1694) qui ne retenait que les noms du bon usage et reléguait les mots techniques dans *Le Dictionnaire des Arts et des Sciences* rédigé par Thomas Corneille (le frère de Pierre, le dramaturge que vous connaissez sans doute). Alors, va pour la covid-19, sans majuscule, pour le bon usage et la COVID-19, aussi sans majuscule mais avec cinq capitales, dans les publications techniques, médicales ou légales.

À la mémoire de mon cousin, Michel Coëx, lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers de Douai, président d'honneur du club alpin local et décédé de la covid-19.

AVIS DE RECHERCHE

Du lundi au vendredi, un service de patrouilleurs scolaires assure la sécurité des enfants sur le passage piétons au carrefour de la gare.

Suite à quelques départs, nous manquons actuellement d'effectif afin d'assurer le service correctement !

Nous sommes activement à la recherche de patrouilleurs et/ou patrouilleuses, ne serait-ce qu'une fois par semaine, selon l'horaire suivant, tous les jours (sauf mercredi après-midi et vacances scolaires) :

Matin	07 h 35 à 07 h 55	11 h 40 à 11 h 55
Après-midi	13 h 10 à 13 h 25	15 h 20 à 15 h 35

La formation est assurée par la police cantonale fribourgeoise. Cette activité est rémunérée à raison de Fr. 5.00 par patrouille ; un souper est offert durant l'année par la commune.

Contact : M. Dominique Wavrant : 077 211 01 62





Soirée d'information du



À l'attention des parents
souhaitant inscrire leur(s)
enfant(s) au plaisir
du ski !

Le 1er Octobre à 20h.

A la salle polyvalente des blés à Attalens.

Tout le monde est le bienvenu pour la séance
qui sera suivi d'un apéritif !

Des moniteurs seront là pour répondre à
toutes vos questions et faire connaissance !

www.skiclubmtcheseaux.ch

Verres à vin avec armoiries communales - Souscription

Le Conseil communal propose à nouveau aux habitantes et habitants du village d'acquérir des verres à vin blanc et vin rouge, portant l'écusson de Bossonnens. Ce ne sont pas des verres de type « viticole » comme en 2006, mais de beaux verres, de qualité, fournis par la société Cash Hôtel.

Il faut un minimum de 120 verres de chaque contenance pour une commande.

Les prix sont les suivants. selon la quantité commandée :

- de Fr. 17.35 à Fr.25.90 pour 1 verre à vin rouge,
- de Fr.16.15 à Fr. 24.70 pour 1 verre à vin blanc.

En cas d'intérêt, merci de retourner le coupon ci-dessous par courrier à l'adresse de la Commune de Bossonnens, case postale 34, 1615 Bossonnens ou par e-mail à secretariat@bossonnens.ch.



Nom	
Prénom	
Adresse	
Nombre blanc	
Nombre rouge	



COMUNDO, DES NOUVELLES DE LA ZAMBIE

Alors qu'en Suisse la situation semble gentiment s'améliorer, la Zambie voit le nombre de ses cas de covid-19 augmenter drastiquement.

Malgré cela, le pays a décidé de rouvrir ses frontières bien qu'une quarantaine soit obligatoire à l'arrivée pour tous les touristes. La consigne officielle qui veut que tout le monde porte un masque est plus ou moins respectée selon les quartiers ; hors de la capitale, très peu de personnes en portent.



Au niveau de l'éducation, les écoles restent encore fermées jusqu'à nouvel ordre, des rumeurs laissent croire à une ouverture potentielle dès janvier 2021. Je ne peux donc pas encore aller visiter et coacher les enseignants des écoles qui sont intégrées au projet. Les premières journées de formation auront donc lieu dans les bureaux de l'ONG pour laquelle je travaille. De

SACHA CHILLIER

son côté, Émile va faire une rentrée « online ». Comme de nombreux parents, nous espérons la réouverture prochaine des écoles...



Toutefois, nous avons pu profiter de l'absence complète de touristes dans le pays pour visiter le nord du pays en toute sécurité et intimité. Les vastes paysages longeant la frontière du Congo et de la Tanzanie, les nombreuses chutes d'eau, les différents lacs dont l'immense Tanganyika (deuxième plus grand d'Afrique) sont à couper le souffle et nous ont permis une belle évasion avant de retrouver l'agitation de Lusaka.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur notre projet, vous pouvez nous écrire à : sacha.chillier@comundo.org ou vous rendre sur le site internet : www.comundo.org/fr/chillier

PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

Initiée en 2010 déjà, la révision du PAL, qui date de 1995, n'a à ce jour pas encore abouti. Celle-ci a fait l'objet d'une première mise à l'enquête en février 2014. Puis est arrivée la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire – LAT. En vertu de celle-ci, toute nouvelle mise en zone à bâtir ne devenait possible que moyennant une compensation avec un secteur non constructible, cela étant rendu possible également avec d'autres communes.

À Bossonnens, toutes les nouvelles zones à bâtir prévues dans la révision ont été déclassées. Dans le dossier de révision complémentaire mis à l'enquête en septembre 2018, la mise en zone partielle d'un terrain communal dans le quartier de Peireivuat a été rendue possible à la faveur du dézonage d'un terrain en zone village.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les oppositions formées lors des deux procédures susmentionnées ont été traitées, les décisions rendues et le dossier transmis au canton.

LUCIEN MOGNETTI

L'aboutissement de cette révision est pendant au traitement du recours déposé auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal cantonal relatif à la compatibilité des Plans d'aménagement locaux avec le nouveau Plan directeur cantonal.

Parallèlement à la procédure ci-dessus, le Conseil communal a rencontré tous les propriétaires de zones à bâtir figurant au plan de 1995, afin qu'ils développent leurs terrains non-construits. Une convention a été passée avec chacun d'eux, stipulant leur engagement à le faire dans un délai déterminé, allant de deux à 15 ans.

Certains secteurs ont déjà été bâtis, sont en cours de construction ou le seront prochainement. Nous pensons notamment aux villas de la route de la Côte et à celles du quartier de Pra-Jean.

Comme vous pouvez le voir, l'évolution démographique de notre commune se poursuit.



EAUX'ANGES

Eaux'Angles est une gamme de produits cosmétiques naturels, faits maison et biologiques. L'enseigne vend également nombreux et divers produits aux vertus identiques.

Après une formation en aromathérapie entre 2014 et 2015, madame Audrey Déglise a choisi immédiatement de créer sa propre entreprise afin d'être indépendante. Cela lui permet de travailler tout en étant mère au foyer. La formation portait aussi sur les produits cosmétiques. Très rapidement, madame Déglise a réalisé sa première création : un déodorant. Elle a proposé à son conjoint, monsieur Loïc Déglise, de le tester. Celui-ci l'adopte aussitôt car il n'avait trouvé aucun produit lui convenant aussi bien auparavant.

Madame Déglise est encore au bénéfice d'une formation de thérapeute en fleurs de Bach et s'apprête à ouvrir prochainement son cabinet à domicile.

Sous le nom Eaux'Angles sont vendues toutes les préparations cosmétiques fabriquées par monsieur et madame Déglise: shampoing solide, gel douche, déodorant, baume à lèvres.

L'enseigne fonctionne aussi comme revendeur de produits existants sur le marché comme des maquillages, produits d'entretien, articles pour bébés ou de produits de base pour la fabrication personnelle. Les couches Pingo sont l'un des produits phares actuels. Elles sont fabriquées en Suisse. Elles sont douces, très confortables, fabriquées dans le respect de l'environnement. Leur blanchiment se fait sans chlore ou dérivé de chlore. Elles ne contiennent ni parfum, ni colorants ou autres solvants et sont aussi efficaces que les couches jetables traditionnelles.



Le site internet www.eauxanges.ch, créé et entretenu par monsieur Déglise, donne un aperçu de tous les produits mis en vente et permet de faire des commandes en ligne. Les livraisons se font par la poste ou peuvent être retirées directement au domicile de la famille, au Chemin de la Chapelle 18 à Bossonnens.

CHRISTOPHE MONNARD



De plus, les produits cosmétiques Eaux'Angles peuvent être achetés dans trois points de vente mentionnés sur leur site. L'enseigne est aussi présente sur Facebook et Instagram. La clientèle provient principalement de Suisse romande et parfois aussi de Suisse alémanique.

Des enfants ont eu l'occasion de connaître Eaux'Angles lors du passeport vacances 2019 mais la pandémie n'aura pas permis le même accueil en 2020.



La jeune entreprise a envie de se faire connaître afin de distribuer ses produits naturels, bio et écologiques à proximité. Se procurer des produits naturels avec l'empreinte carbone la plus faible possible intéressera probablement de plus en plus de personnes.

Les produits Eaux'Angles sont fabriqués actuellement au domicile familial. Monsieur et madame Déglise ont le projet d'y ouvrir un magasin et un cabinet de thérapies naturelles.

Eaux'Angles
Produits Naturels-Bio-Ecologiques

Audrey et Loïc Déglise
Chemin de la Chapelle 18
1615 Bossonnens

070 704 82 14
www.eauxanges.ch
info@eauxanges.ch



**RENOUVELER SON INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET/OU SON CHAUFFE-EAU****LUCIEN MOGNETTI**

Dans l'optique de diminuer sensiblement la combustion d'énergie fossile et de réduire la consommation électrique hivernale, de nouvelles conditions sont en vigueur depuis cette année pour le renouvellement d'une chaudière à mazout, à gaz ou d'un chauffage électrique, ainsi que le remplacement d'un chauffe-eau électrique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le renouvellement d'une chaudière à mazout, à gaz ou d'un chauffage électrique, de même que le remplacement d'un chauffe-eau électrique, sont soumis à conditions.

La stratégie énergétique 2050 adoptée par la population lors de la votation de mai 2017 définit ces principes. La substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, le changement climatique, ainsi que la sortie du nucléaire sont des défis qui nous concernent tous en tant que consommateurs d'énergie. La dernière modification de la loi cantonale sur l'énergie (LEn) apporte de nouvelles solutions.

Un guide recensant quantité de questions-réponses concernant le thème du chauffage a été édité. Il est téléchargeable en suivant le lien ci-dessous ou à disposition auprès de l'administration communale.

Les propriétaires fribourgeois peuvent ainsi être informés sur les exigences actuelles de la législation cantonale, prendre les décisions et réagir en toute connaissance de cause.

ANTICIPER est le maître-mot, afin de ne pas avoir à prendre hâtivement une décision, avec le risque de payer plus cher ou de se retrouver avec une solution de chauffage ne répondant pas à ses besoins et à sa situation.

Guide à l'attention des propriétaires fribourgeois :
https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-05/Brochure_renovationchauffages_A5_F.pdf

SOUVENIRS, HIVER 1956

La source des souvenirs racontés ci-après est Paul Cottet qui a longtemps été, avec sa femme, le postier du village (c'est ainsi qu'alors on nommait cette activité). Lui et elle ont connu tous les habitants. Nous raconterons peut-être une prochaine fois l'histoire de cette poste.

Aujourd'hui, c'est un événement extraordinaire qui vous est conté.

Décembre 55 et janvier 56 avaient été cléments et mouillés, il faisait encore une température positive le 31 du mois. Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février la température a chuté si fort et si rapidement (elle a atteint – 15°C le 1^{er}) qu'on a pu voir plus tard des hérons morts, les pattes prises dans la glace couvrant la Broye ! J'ai lu que dans le Jorat des veaux sont morts de froid dans les étables.

Ce froid intense, des températures certains jours jusqu'à – 25°C dans notre région, a duré jusqu'à fin février. Il était possible de passer avec un cheval et un char sur la Broye gelée pour aller chercher du bois au-delà et passer au retour, chargé, le cours d'eau. Presque tous les noyers sont morts parce qu'en janvier la sève était montée, ce qui a favorisé l'éclatement de leur écorce. Des événements très concrets ! Il y eut en Europe environ 1000 morts de froid.

Comment les gens de l'époque ont-ils fait face à cette âpreté ? Je me le demande. Pas de chauffage central, eh non. Ils n'avaient que des fourneaux à bois sis pour la plupart dans la cuisine

seulement. Pour chauffer le lit (les couettes nordiques n'existaient pas, on usait de draps lourds et épais en coton ou lin, de couvertures en laine qu'il fallait replier sous le matelas et au-dessus d'un duvet, s'il y en avait un, lourd lui aussi), on utilisait des cruches ovales en métal remplies d'eau bouillante ou des briquettes (pièces allongées de charbon dur) chauffées et bien emballées dans du papier journal. Ou rien.

Notre témoin avait débuté un apprentissage de boulanger à Lausanne. Sa tâche alors était de livrer, à vélo, les produits de l'entreprise. « Combien de culbutes sur les routes verglacées ! Heureusement, la hotte de pain me protégeait. »

En juin, raconte-t-il encore, le sol était encore gelé jusqu'à un mètre de profondeur. Peut-on l'imaginer ?

Des événements marquants, des souvenirs forts, tels ceux que 2020 nous laissera.

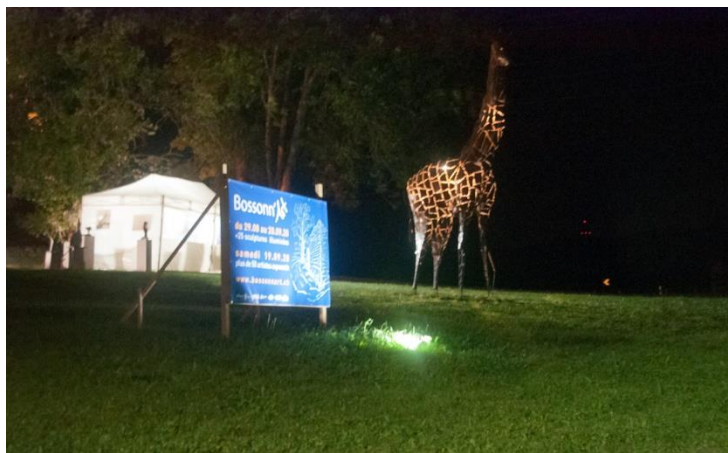
**MARISE ANDRÉ**



UNE EXPOSITION DÉTONNANTE AU CŒUR DES RUINES DU CHÂTEAU DE BOSSONNENS OLIVIER PERROCHET

Pour sa 4^e édition, le comité du Bossonn'Art a organisé une exposition de sculptures aussi variée qu'impressionnante.

Du 29 août 2020 au 19 septembre 2020, les projets de 18 artistes ont été exposés en extérieur, autour des ruines du château qui constitue lui-même un écrin de toute beauté. Qu'elles soient en bois, composées de cuillères, perchées dans les arbres ou aussi grandes qu'une girafe, les œuvres questionnaient, surprenaient, émerveillaient mais ne laissaient certainement pas indifférents les visiteurs. Afin de nourrir un peu plus l'imaginaire des visiteurs, les différentes œuvres étaient, en plus, illuminées de mille feux dès le crépuscule.



Qu'ils soient sculpteurs, peintres, dessinateurs, suisses ou étrangers, professionnels ou encore méconnus, les artistes de cette édition 2020 viennent de tous horizons avec monsieur Etienne Krähenbühl* en tête d'affiche. En effet, le contexte artistique est relativement ouvert et 60 % de nouveaux venus exposent au Bossonn'Art par rapport à l'édition précédente.



Quoi d'autre ?

En plus des différentes œuvres, Bossonn'Art a également proposé des événements ponctuels en grande partie gratuits : rencontres avec les artistes, vernissages, performances, repas-concert, *afterwork*, etc. « Ce sont au minimum 2'000 visiteurs qui sont attendus tout au long de l'événement » se réjouit monsieur François Berthoud, nouveau président du comité d'organisation.

D'ailleurs si Bossonn'Art est un des rares événements estivaux maintenus c'est aussi grâce à l'implication et au dévouement du comité qui a été soutenu par des entreprises régionales sans qui toute l'infrastructure et la logistique n'étaient pas envisageables. Cette entraide a notamment permis de voir émerger la structure du Bossonn'Art Café dont le mobilier hétéroclite a été entièrement récupéré.



Covid-19 encore et toujours...

En cette année sanitaire particulière, les responsables de l'événement souhaitent offrir une édition « garantissant une expérience artistique de qualité, tout en répondant aux exigences de la situation actuelle ». Pour ce faire, un plan de protection spécifique a été développé dès avril 2020, comprenant notamment une circulation fluide et sécurisée, une signalétique adaptée pour garantir une visite aussi agréable que les éditions passées, dans le respect des gestes barrières.

Le Bossonn'Art est organisé tous les deux ans.
Rendez-vous en 2022 !

** Depuis le milieu des années 1970, Etienne Krähenbühl a présenté ses œuvres dans une foule d'expositions personnelles et collectives, en particulier en Suisse, en Espagne, en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et aux USA. Parmi les nombreuses distinctions reçues, mentionnons le Prix de la Fondation Edouard Maurice Sandoz qui lui a été attribué en 2009.*



JOURNAL COMMUNAL AU 25 SEPTEMBRE 2020

CARNET ROSE

Schackemy Mathys	fils d'Elodie et Steve	né le 23 juin 2020
Da Silva Santos Santiago	fils d'Ana Catarina et Marco	né le 26 juin 2020

ELLES NOUS ONT QUITTÉES

M ^{me} Heidi Wydler	née le 13.10.1932	décédée le 17.06.2020
M ^{me} Marlyse Dutoit	née le 23.07.1935	décédée le 28.08.2020

ANNIVERSAIRES PARTICULIERS

80 ans	M ^{me} Menoud Marguerite	née le 13 novembre 1940
--------	-----------------------------------	-------------------------

AGENDA DES MANIFESTATIONS

COVID-19 oblige, lors de son assemblée générale qui s'est tenue en date du 11 août 2020, l'Union des sociétés d'Attalens a décidé d'un commun accord entre toutes les sociétés affiliées à l'Union, la commune d'Attalens et les tenanciers de l'Auberge de l'Ange de ne pas organiser de lotos durant la période allant du mois de septembre 2020 à la fin février 2021. La reprise est donc prévue pour le début du mois de mars 2021, pour autant que la pandémie le permette.

Quant aux autres manifestations, hors lotos, celles-ci sont maintenues selon le calendrier qui a été établi lors de cette même assemblée.

26 septembre	Souper de soutien de la SENEC	Bossonnens, salle polyvalente
9-10 octobre	Bénichon et marché (Société de développement)	Granges
9-11 octobre	Bénichon (FC Attalens)	Attalens
20-21 novembre	Spectacle de danse (Mi Ange-Mi Démon)	Attalens
27-29 novembre	Soirée annuelle (Société de gym FSG)	Attalens
4 décembre	Saint-Nicolas (SPOLOE)	Remaufens
4-5 décembre	Saint-Nicolas (Jeunesse de Tatroz)	Tatroz
6 décembre	Saint-Nicolas (Sté de développement)	Attalens
6 décembre	Saint-Nicolas (Sté de développement)	Granges
6 décembre	Saint-Nicolas (SENEC)	Bossonnens
11 décembre	Match aux cartes (SENEC) / Sous réserve	Bossonnens, salle polyvalente
12-13 décembre	Marché de Noël (SENEC)	Bossonnens, salle polyvalente

En raison de l'incertitude liée au COVID-19, ainsi que les recommandations de l'OFSP, ces manifestations pourraient être annulées. Pour tout renseignement : www.usattalens.ch, ou appelez le 079 816 85 51 ou contactez M. Robert Schick : robert.schick@bluewin.ch.

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée ! Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent. Contactez-nous : secretariat@bossonnens.ch ou 021/947 44 88.

Sommaire

Édito	Lucien Mognetti	Page 1
À la découverte de métiers méconnus	Nina Sager	Page 2
Compte rendu de l'Assemblée communale	Lucien Mognetti	Page 4
Hommage à M ^{me} Béatrice Furter	Lucien Mognetti	Page 5
La bande d'HA	Henri André	Page 5
COVID-19, covid-19 ou autre graphie	Henri André	Page 6
COMUNDO, des nouvelles de la Zambie	Sacha Chillier	Page 8
Plan d'aménagement local (PAL)	Lucien Mognetti	Page 8
Eaux'Ange	Christophe Monnard	Page 9
Renouveler son installation de chauffage et/ou chauffe-eau	Lucien Mognetti	Page 10
Souvenirs, hiver 1956	Marise André	Page 10
Une exposition détonnante au cœur des ruines du château	Olivier Perrochet	Page 11
Journal communal		Page 12

